

# Le gouvernement écope de la pénibilité

PENSIONS Le dossier reste politiquement sensible pour la majorité « suédoise »

- Après le constat d'échec des partenaires sociaux, le dossier revient au ministre.
- Il devra définir les métiers pénibles permettant un départ à la retraite anticipé.
- A moins qu'il ne joue les médiateurs entre patrons et syndicats.

**T**elles deux portes qui se ferment, les communiqués des organisations patronales et syndicales ont claqué en fin de matinée. Les négociations consacrées à la définition d'une liste des métiers reconnus pénibles, ne se poursuivront pas au Conseil national du travail. Les partenaires sociaux ont jugé leurs positions inconciliables et impossibles à rapprocher. Ils devaient rendre un avis pour le 15 novembre. Celui-ci entérinera un constat d'échec.

**1 La main au ministre** Il leur était demandé de plancher sur un mode de définition des métiers pénibles, sur la base de quatre critères définis dans l'avant-projet de loi du gouvernement. En comité A, deux des trois syndicats de la fonction publique avaient déjà approuvé une telle liste. Mais le principal écueil concernait le secteur privé.

En effet, les organisations patronales souhaitaient aboutir à un système lisible, ne générant pas de discrimination entre travailleurs, n'entraînant pas un surcroît de travail administratif (notamment pour les PME), respectant l'enveloppe budgétaire fixée par le gouvernement et maintenant la pension anticipée comme exception à la règle d'un départ à la retraite à 67 ans. « Or avec les propositions syndicales, 80 % des ouvriers allaient pouvoir partir plus tôt, estime un négociateur patronal. A ce point, cela nécessite des mesures de pré-

vention et non de réparation. »

Dans les rangs syndicaux, on entendait privilégier les critères liés à la santé, en appliquant les grilles utilisées par les médecins du travail. Ce qui élargissait la liste des métiers reconnus pénibles, à charge ensuite pour le gouvernement et les interlocuteurs sociaux de trouver d'autres sources de financement.

Il n'en sera rien. Le dossier revient donc sur le bureau de Daniel Bacquelaine (MR). Le ministre des Pensions attend pour l'heure l'avis rédigé par les partenaires sociaux afin de comprendre les raisons de l'échec. Après, il lui reste deux options : décider seul ou consulter les deux camps afin de comprendre les raisons du désaccord et en mesurer l'ampleur. Cette seconde piste tiendrait la cote au niveau du gouvernement où l'on veut donner une chance à la concertation. Car ce dossier est emblématique. Voilà pourquoi.

**2 La partie d'un tout** Le dossier des métiers pénibles est un chapitre de

la réforme des pensions. Le gouvernement a entamé la législation en adoptant la mesure la plus impopulaire : reporter l'âge légal de la retraite à 67 ans. Il lui restait alors à définir les exceptions et à aménager les fins de carrière. Or sur ces deux points, la concertation sociale ne lui a pas offert les ébauches de solution sur lesquelles il tablait.

Les métiers pénibles sont définis pour le secteur public mais il reste à produire des listes similaires pour le privé et pour les indépendants. Avec un risque réel de discrimination entre travailleurs, souligné par l'avis rendu voici deux semaines par le Conseil d'Etat. Enfin, la situation budgétaire du régime des retraites (comme celle de l'Etat fédéral en général) n'incite pas à des gestes dispensés, sauf à dénicher des financements alternatifs qui ne semblent pas à l'ordre du jour.

Pour les fins de carrière, la situation

semble tout aussi compliquée. Le ministre des Pensions tablait sur la retraite à mi-temps. Le projet de loi pour le secteur public a été adopté début octobre, préalable à des échanges en comité A. A l'inverse, les partenaires sociaux devaient d'abord s'accorder pour le régime du secteur privé avant que le gouvernement n'approuve un texte. Or ce lundi, dans une belle unanimité, patrons et syndicats ont rejeté la copie de Daniel Bacquelaine (*Le Soir* de mardi). Là encore, le ministre va devoir consulter et, sans doute, amender son projet.

**3 Des partis aux intérêts divers** Le ministre des Pensions dispose donc de peu de temps pour achever son œuvre et se présenter aux élections avec un ensemble cohérent sur les retraites. Ce ne sera toutefois pas chose simple. En effet, lors de l'adoption de l'accord sur les fonctions pénibles dans le secteur public, l'Open VLD et la N-VA avait déjà tiqué sur la liste associée au texte de

l'avant-projet de loi. Rien n'indique qu'ils se montreront moins vigilants/intransigeants avec le même document pour le privé.

Par ailleurs, le gouvernement Michel va peu à peu entrer dans les turbulences de la campagne électorale. Où chacun, en fonction des résultats des scrutins communaux et provinciaux, va se profiler selon ses intérêts. Or ceux-ci divergent. L'Open VLD et la N-VA ont tout intérêt à maintenir la barre à tribord. Quant au MR, il entend, comme le confiait son président Olivier Chastel (*Le Soir* du 26 octobre), « se débarrasser de l'étiquette de parti anti-social ». La retraite à mi-temps et les métiers pénibles constituent pour lui deux opportunités, à condition de poser des gestes suffisants pour priver les syndicats d'un tel argument. Ce qui risque, au passage, de crispier l'aile droite du gouvernement.

Bref, tout sauf une sinécure. ■

PASCAL LORENT

## ACTION NATIONALE

### La FGTB ménage le front commun

Il devrait y avoir une journée d'action nationale avant la fin de l'année, sur le thème

des pensions. La FGTB l'a décidé. Mais le syndicat socialiste préférerait l'organiser en front commun, avec la CSC et la CGSLB.

Ce mercredi, les partenaires syndicaux ont donc eu des contacts, afin de s'accorder

sur l'opportunité d'une telle action à l'approche des fêtes de fin d'année. Et sur la date pour organiser cette mobilisation. Une décision est attendue ce jeudi.

P.L.T

**COMMENTAIRE**

PASCAL LORENT

**PENSIONS :  
DES BALISES,  
FAUTE D'ACCORD**

A moins d'un an des élections, le ministre des Pensions se retrouve avec deux de ses projets sur les bras. Et sans le soutien des partenaires sociaux. Il lui reste dès lors deux options : les reporter, ce qui semble politiquement inconcevable, ou faire le forçage pour les faire aboutir, ce qui paraît ardu. Mais qu'il décide « seul » ou qu'il offre une ultime chance à la concertation, Daniel Bacquelaine se devra de garder certaines balises posées par les partenaires sociaux au fil de leurs échanges.

Primo, la réforme du régime des retraites n'a de sens que si elle prend en compte une large séquence. Celle-ci va des années précédant la fin de la carrière à celles qui vont suivre la fin de la vie professionnelle. La pension à mi-temps et les conditions de son octroi importent donc, autant que la possibilité de partir plus tôt quand le travail s'est révélé plus usant. Il s'agit ainsi d'offrir des possibilités multiples de décélérer. De même, le montant de la pension doit être adapté aux coûts de l'existence, notamment à l'évolution des prix d'une chambre en maison de repos. Et les conditions de départ anticipé à la pension doivent être décentes pour permettre une vie (sociale) après le travail. Mais cette réforme ne doit pas accoucher d'un « monstre » administratif. C'est-à-dire qu'elle ne peut engendrer de charges administratives supplémentaires, écrasantes pour des PME qui constituent une large part de l'emploi dans ce pays. Et elle se doit de ne pas être une source de discriminations entre travailleurs, sous peine d'encourir les foudres du Conseil d'Etat.

Enfin, la réforme ne peut se limiter à un vulgaire exercice comptable. Mais elle se doit par ailleurs de rester finançable sous peine de faire exploser le système de solidarité au profit des plus âgés. Posées une à une, ces balises éclairent l'étroit chemin qui s'offre au gouvernement d'ici à la fin de la législature. S'il y parvient, il pourra retourner satisfait vers l'électeur.

Dans le cas contraire, il devra expliquer comment il s'est égaré en chemin.